



Les Isambres - Le Village - La Bouvrière
ROQUEBRUNE
SUR ARGENS

VILLE
DE
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

DECISION MUNICIPALE

N° 2023 / 53

**FIXATION DES TARIFS DES DROITS ET TAXES
SUR LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS - ABROGE ET REMPLACE LA
DECISION MUNICIPALE N° 2022/308 DU 06 SEPTEMBRE 2022**

Jean CAYRON, Maire de la Commune de ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,
VU la délibération n° 13 du 09 juillet 2020, modifiée par la délibération n° 26 du 04 mars 2021, par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la décision municipale n° 2022/308 en date du 06 septembre 2022, portant réactualisation des tarifs des droits et taxes sur la Commune,
CONSIDERANT qu'il convient d'apporter des modifications sur les tarifs des droits et taxes sur la Commune de Roquebrune-sur-Argens,

DECIDE

ARTICLE 1 : De fixer les tarifs comme ci-dessous désignés :

I – BIBLIOTHEQUE

ABONNEMENT ANNUEL	TARIFS
Moins de 18 ans (Toutes Communes)	GRATUIT
Demandeurs d'emploi – Bénéficiaires du RSA – étudiants - (toutes Communes)	5 €
Adulte (<i>Domicilié à Roquebrune-sur-Argens</i>)	10 €
Adulte (<i>Domicilié hors Commune y compris vacanciers</i>)	15 €
Services Municipaux, écoles, collèges, crèches, Foyers Logements, EHPAD, CCAS, de Roquebrune/Argens et à titre collectif (<i>ne sont pas concernés les agents à titre individuel</i>)	GRATUIT
PHOTOCOPIE/IMPRESSION	TARIFS
Standard A4	0.18 €
Impression 3D : 2 premières heures	3 €
Impression 3D : heure supplémentaire (Toute heure entamée est dû)	2 €
LIVRES	TARIFS
Paroles de Roquebrunois	9 €
BD Historique Tome 1 prix de vente	13.50 €
BD Historique prix de revente aux professionnels	10 €
BD Historique Tome 2 prix de vente	13,50 €
BD Historique prix de revente aux professionnels	10 €
BD Historique prix de vente lot tome1 + tome2	23 €

AR Prefecture

083-218301075-20230210-DEM202353-AU
Reçu le 10/02/2023

II- TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES ET DE MATERIEL

DESIGNATION			TARIFS
SALLE EXPO DES ISSAMBRES ET CHAPELLES			
<u>Salle/jour :</u>			
Particulier pour exposition.....			30 €
Association (loi 1901) et ASL.....			20 €
Commerçant inscrit au registre du commerce et artisans (pas de location en période estivale)			113 €
DESIGNATION	Tarifs (TTC) JOURNEE (8 h)	Tarifs (TTC) ½ JOURNEE (4 h)	Tarifs (TTC) horaires
SALLE SUZANNE REGIS BAS – La Bouverie -			
Associations de la commune (loi 1901)	312 €	172 €	48€
Associations extérieures.....	389 €	216 €	60 €
Asso et Particulier pour exposition peinture et sculpture	100 €	/	/
Personnes morales et personnes physiques de droit privé	442 €	245 €	68 €
Résidents Roquebrunois (sur justificatifs)	312 €	172 €	48 €
Sono avec régisseur	156 €	86 €	24 €
Ménage deux heures	60 €	60 €	60 €
(capacité d'accueil : 300 personnes)			
ESPACE ROBERT MANUEL Les Issambres			
Associations de la commune (loi 1901)	649 €	360 €	100 €
Associations extérieures.....	832 €	461 €	128 €
Personnes morales et personnes physiques de droit privé	1202 €	540 €	150 €
Résidents Roquebrunois (sur justificatifs)	649 €	360 €	100 €
Asso et particulier pour expo peinture et sculpture (Hall)	56 €	/	/
Asso et particulier pour expo peinture et sculpture (salle)	168 €	/	/
Sono avec régisseur.....	156 €	86 €	24 €
Ménage deux heures	60 €	60 €	60 €
(Capacité d'accueil : 380 personnes)			
SALLE DE LA BATTERIE Les Issambres			
Associations (loi 1901) de la commune.....	649 €	360 €	100 €
Associations extérieures.....	832 €	461 €	128 €
Personnes morales et personnes physiques de droit privé	1202 €	540 €	150 €
Résidents Roquebrunois (sur justificatifs)	649 €	360 €	100 €
Asso et particulier pour exposition de peinture et sculpture.....	168 €	/	/
Sono avec régisseur (supplément)	156 €	86 €	24 €
Ménage deux heures	60 €	60 €	60 €
(capacité d'accueil : 170 personnes)			
SALLE MOLIERE ROQUEBRUNE VILLAGE			
Associations de la commune (loi 1901)	389 €	216 €	60 €
Associations extérieures.....	416 €	236 €	70 €
Personnes morales et personnes physiques de droit privé	468 €	245 €	60 €
Résidents Roquebrunois (sur justificatifs)	389 €	216 €	48 €
Asso et particulier pour exposition de peinture et sculpture.....	104 €	/	/
Sono avec régisseur	156 €	86 €	24 €
Ménage deux heures	60 €	60 €	60 €
(Capacité d'accueil : 300 personnes)			
GYMNASE CALANDRI		<i>Tarifs (TTC) JOURNEE (8 h)</i>	<i>Tarifs (ttc) La semaine 5 jours</i>
Associations (loi 1901) de la commune.....	250 €	1050 €	
Associations extérieures.....	350 €	1500 €	
Ménage deux heures	60 €	60 €	
SALLE SALVAGNO ROQUEBRUNE VILLAGE			
Associations (loi 1901) de la commune.....	88 €	49 €	14 €
Associations extérieures.....	105 €	58 €	16 €
Autres (personnes morales et physiques).....	167 €	92 €	26 €

AR Prefecture

083-218301075-20230210-DEM202353-AU
Reçu le 10/02/2023

(Capacité d'accueil : 80 personnes) Ménage deux heures	60 €	60 €	60 €
SALLE DES ASSOCIATIONS – LA BOUVERIE			
Associations de la commune (loi 1901)	167 €	92 €	26 €
Associations extérieures.....	234 €	130 €	36 €
Autres (personnes morales et physiques)	322 €	179 €	50 €
Ménage deux heures (Capacité d'accueil : 149 salle principale et 38 hall expo)	60 €	60 €	60 €
AUTRES SALLES			
<u>VILLAGE :</u>			
Club de l'Age d'Argent G. FLORENT (capacité accueil : 80)	52 €	28 €	8 €
G. de la Tour (capacité accueil : 30)	52 €	28 €	8 €
Descartes (capacité accueil : 50 pour D1 et 25 pour D2)	52 €	28 €	8 €
Lully (capacité accueil : 20)	52 €	28 €	8 €
Immeuble Salvagno (capacité accueil : 50)	52 €	28 €	8 €
Ménage deux heures	60 €	60 €	60 €
<u>LES ISSAMBRES :</u>			
Josette Joubert (capacité accueil : 19)	52 €	28 €	8 €
Danièle Calichon (capacité accueil : 40)	52 €	28 €	8 €
Pierre Papinot (capacité accueil : 35)	52 €	28 €	8 €
Ménage deux heures	60 €	60 €	60 €
<u>LA BOUVERIE :</u>			
Les pins parasols (capacité accueil : 10)	52 €	28 €	8 €
Ménage deux heures	60 €	60 €	60 €
SALLE DE DANSE - JEAN AICARD			
Exclusivement réservée à la pratique de la danse			
Associations (loi 1901) de la commune	52 €	28 €	8 €
Associations extérieures.....	62 €	34 €	10 €
Ménage deux heures (capacité d'accueil : 90 pers avec la salle des pompiers en bas)	60 €	60 €	60 €
DOJO – François BREMONT			
Location réservée exclusivement aux associations ayant pour activité la pratique d'arts martiaux			
Associations (loi 1901) de la Commune	52 €	28 €	8 €
Associations extérieures (capacité d'accueil : 230 pers)	62 €	34 €	10 €
Ménage deux heures	60 €	60 €	60 €
DEPOT DE GARANTIE	1 200 €		
ACOMPTE	30 % du montant final facturé à verser lors de la réservation (acompte encaissé)		

FORMULES AVANTAGES POUR LES ASSOCIATIONS

FORMULE AVANTAGE +	TARIFS
Création d'affiches ou flyers (maquette) Plastification d'affiches format A3 : 20 unités par an Plastification d'affiches format A4 : 40 unités par an Photocopies A4 couleurs : 1 000 unités par an Photocopies A3 couleurs : 150 unités par an Création de 5 panneaux 120 x 80 cm pour l'annonce d'une manifestation par an. Modifications du lettrage sur les banderoles et panneaux existants, pour 3 manifestations sur la commune.	290 euros/ an
FORMULE AVANTAGE	TARIFS
Création d'affiches ou flyers Photocopies A4 couleurs : 500 unités par an Photocopies A3 couleurs : 150 unités par an Création de 3 panneaux 120 x 80 cm pour l'annonce d'une manifestation par an.	150 euros/ an

AR Prefecture083-218301075-20230210-DEM202353-AU
Reçu le 10/02/2023

Modifications du lettrage sur les banderoles et panneaux existants, pour 1 manifestation sur la commune.		
FORMULE COPIES		TARIFS
Photocopies A4 couleurs : 300 unités par an Photocopies A3 couleurs : 50 unités par an		54 euros/an
TARIFS A L'UNITE		TARIFS
Panneau annonçant la manifestation :	80 x 120 cm	30 euros
Panneau directionnel :	40 x 30 cm	10 euros
Affiches plastifiées :	Format A4	1.50 euros
	Format A3	3 euros
Mise à jour de banderoles existantes	Mètre linéaire	20 euros
Mise à jour de panneaux existants	Le panneau	15 euros

CONDITIONS DE LOCATION DE SALLES :

- 1 occupation gratuite par an pour les Assemblées Générales.
- Gratuite pour les tenues de réunions publiques organisées par des partis et organisations politiques, accordées dans la limite de 3 utilisations par tour de scrutin ; au-delà de 3 utilisations par tour de scrutin, le tarif « Associations » s'appliquera.
- Les tarifs pratiqués aux associations ne s'appliquent que dans le cadre de leurs activités.
- Majoration des tarifs de 20 % pour les jours fériés.
- Les ASL bénévoles bénéficient de la gratuité des salles pour leurs assemblées générales.
- Les ASL gérées par les syndicats et les syndicats de copropriété se voient appliquer la tarification des personnes morales.
- Les associations de loi 1901 Roquebrunoises pourront bénéficier gracieusement d'une salle municipale dans le cadre de leur activité, sous réserve de disponibilité. Cette gratuité est néanmoins subordonnée au fait que l'association soit d'intérêt général et à but non lucratif.

L'autorisation d'occupation d'utilisation du domaine public peut être délivrée aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Location matériel logistique

Location par jour	Chaise	Table	Tente 3 x 4.5	Praticable	Barrière	Grille expo	plot expo
Associations à but lucratif	0,50 €	5,00 €	45,00 €	5,00 €	3,00 €	5,00 €	3,00 €
Particuliers	0,90 €	9,00 €	120,00 €				
Entreprises	1,00 €	10,00 €	130,00	10,00 €	10,00 €	10,00 €	6,00 €
Facturation en cas de dégradation ou disparition	25,00 €	72,00 €	1200,00 €	150,00 €	70,00 €	75,00 €	45 €

CONDITIONS DE LOCATION DU MATERIEL :

- Un dépôt de garantie d'un montant de 1000 euros sera demandé pour toute demande de mise à disposition de matériel .
- La livraison et récupération du matériel demandé sera à la charge du demandeur dans un créneau horaire défini de 8h00 à 9h00.

Les associations de loi 1901 Roquebrunoises pourront bénéficier gracieusement de matériel municipal, sous réserve de disponibilité. Cette gratuité est néanmoins subordonnée au fait que l'association soit d'intérêt général et à but non lucratif.

AR Prefecture083-218301075-20230210-DEM202353-AU
Reçu le 10/02/2023**BADGES SALLES MUNICIPALES****Cautionnement**

Les badges des salles municipales sont délivrés, contre caution, aux associations occupant les salles municipales mentionnées ci-dessous.

- Salle Maurice CALANDRI
- Dojo
- Salle PIETRAGALLA

Montant de la caution***10 € par badge**

La caution sera versée sous forme de chèque libellé à l'ordre du Trésor Public à la remise du badge, le chèque sera encaissé et le montant remboursé lors de la restitution du matériel.

Les demandeurs devront fournir un état exhaustif des utilisateurs des badges.

L'état du stock de la régie devra être mis à jour en conséquence.

III – CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES – CALE DE MISE A L'EAU

LIBELLES DES PRESTATIONS ET PRODUITS	T.T.C.	HT	TVA
LOCATIONS			
PLANCHE A VOILE			
PLANCHE A VOILE / 1 heure	20,00 €	16,67 €	3,33 €
FUN BOARD / 1 heure	27,00 €	22,50 €	4,50 €
PADDLE			
PADDLE / 1 heure	15,00 €	12,50 €	2,50 €
BIG PADDLE / 1heure	40,00 €	33,33 €	6,67 €
DERIVEUR			
DERIVEUR / 1 heure	40,00 €	33,33 €	6,67 €
CATAMARAN			
CATAMARAN / 1 heure	50,00 €	41,67 €	8,33 €
KAYAK DE MER			
KAYAK DE MER - Mono Place / 1 heure	15,00 €	12,50 €	2,50 €
KAYAK DE MER - Bi Places / 1 heure	20,00 €	16,67 €	3,33 €
KAYAK DE MER - Baby / 1 heure	7,00 €	5,83 €	1,17 €
COURS PARTICULIERS (1 personne)			
PLANCHE A VOILE / 1 heure	60,00 €	50,00 €	10,00 €
WING FOIL / 1 heure 30	100 €	83,33 €	16,67 €

AR Prefecture

083-218301075-20230210-DEM202353-AU
Reçu le 10/02/2023

LIBELLES DES PRESTATIONS ET PRODUITS	T.T.C.	HT	TVA
CATAMARAN / 1 heure	70,00 €	58.33 €	11.67 €
DERIVEUR / 1 heure	70,00 €	58.33 €	11.67 €
OPTIMIST / 1 heure	60,00 €	50.00 €	10.00 €
COURS PARTICULIERS (2 personnes)			
PLANCHE A VOILE / 1 heure	80,00 €	66.67 €	13.33 €
CATAMARAN / 1 heure	90,00 €	75 €	15 €
DERIVEUR / 1 heure	90,00 €	75 €	15 €
OPTIMIST / 1 heure	80,00 €	66.67 €	13.33 €
COURS COLLECTIFS (tarif par personne et à partir de 3 personnes)			
PLANCHE A VOILE / 1 heure	30,00 €	25,00 €	5,00 €
CATAMARAN / 1 heure	40,00 €	33.33,00 €	6.67 €
DERIVEUR / 1 heure	40,00 €	33.33 €	6.67 €
OPTIMIST / 1 heure	30,00 €	25 €	5 €
GROUPES COLLECTIFS (minimum 10 personnes)			
PLANCHE A VOILE / PADDLE	15,00 €	15,00 €	0,00 €
DERIVEUR / séance	15,00 €	15,00 €	0,00 €
OPTIMIST / séance	15,00 €	15,00 €	0,00 €
LUDIC (bateau collectif) / séance	15,00 €	15,00 €	0,00 €
KAYAK DE MER / séance	15,00 €	15,00 €	0,00 €
PADDLE / séance	15,00 €	15,00 €	0,00 €
CATAMARAN / 1 séance	15,00 €	15,00 €	0,00 €
JOURNEE COLLEGIEN / LYCEEN	15,00 €	15,00 €	0,00 €
STAGES			
Vacances scolaires (Ete)			
PLANCHE A VOILE / 5 jours / 1 heure 30	140,00 €	140,00 €	0,00 €
CATAMARAN / 5 jours / 2 heures	190,00 €	190,00 €	0,00 €
DERIVEUR / 5 jours / 2 heures	190,00 €	190,00 €	0,00 €
OPTIMIST 5 jours / 2 heures	150,00 €	150,00 €	0,00 €

AR Prefecture

083-218301075-20230210-DEM202353-AU
Reçu le 10/02/2023

MOUSSAILLON / 5 jours / 2 heures	135,00 €	135,00 €	0,00 €
Vacances scolaires (Printemps et novembre)			
OPTIMIST (tarif à la séance)	20,00 €	20,00 €	0,00 €
CATAMARAN (tarif à la séance)	25,00€	25,00€	0,00€
STAGES SESSIONS Printemps (d'avril à juin) ou Automne (de septembre à décembre)			
CATAMARAN / tarif à la séance	15,00 €	15,00 €	0,00 €
OPTIMIST/ tarif à la séance	10,00 €	10,00 €	0,00 €
FORMATION MONITORAT DE VOILE			
STAGE NIVEAU 4 "Roquebrunois"	50,00 €	50,00 €	0,00 €
STAGE NIVEAU 4 "Non Roquebrunois"	70,00 €	70,00 €	0,00 €
STAGE PEDAGOGIQUE "Roquebrunois"	130,00 €	130,00 €	0,00 €
STAGE PEDAGOGIQUE "Non Roquebrunois"	150,00 €	150,00 €	0,00 €
STAGE PRATIQUE "Roquebrunois"	100,00 €	100,00 €	0,00 €
STAGE PRATIQUE "Non Roquebrunois"	100,00 €	100,00 €	0,00 €
CALE DE MISE A LEAU			
REDEVANCE FORFAITAIRE ANNUELLE	20,00 €	16,67 €	3,33 €
REDEVANCE FORFAITAIRE ANNUELLE (pour les usagers adhérant à l'association Pêcheur Plaisancier" sur présentation de la carte d'adhésion)	30,00 €	25,00 €	5,00 €
REDEVANCE ANNUELLE (Usagers dits "professionnels")	200,00 €	166,67 €	33,33 €
PASSAGE / UNITE (Usagers dits "Roquebrunois")	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PASSAGE / UNITE (Usagers dits "externes à la Commune de Roquebrune sur Argens")	5,00 €	4,17 €	0,83 €
PASSAGE / UNITE (Usagers dits "des pontons flottants" sur présentation de la location d'une place aux pontons flottants)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
INSERTION PUBLICITAIRE			
2ème COUVERTURE (1 /2page)	300,00 €	250,00 €	50,00 €
2ème COUVERTURE (1 page)	600,00 €	500,00 €	100,00 €
3ème COUVERTURE (1/2 page)	240,00 €	200,00 €	40,00 €
3ème COUVERTURE (1 page)	480,00 €	400,00 €	80,00 €
<i>Afin d'optimiser le logiciel "AWOO" permettant la vente en ligne des prestations du Centre Nautique Les Issambres, il peut être possible d'appliquer une réduction allant de 5 à 30% sur les tarifs ci-dessus afin de créer des "PROMOTIONS" visant à vendre les produits que les responsables souhaitent mettre en avant (faible taux de réservation-promotion pour groupe organisé...)</i>			

AR Prefecture083-218301075-20230210-DEM202353-AU
Reçu le 10/02/2023**IV – TELECOMMANDE DES BORNES ROUTIERES ET BADGES DES BARRIERES LEVANTES****Cautionnement**

Les télécommandes des bornes routières et badges des barrières levantes sont délivrées, contre caution, pour les habitants des rues ci-dessous désignées :

- Rue des Portiques,
- Impasse Barbacane,
- Place Alfred PERRIN.
- Boulevard de la Liberté
- Place de l'église

Montant de la caution***12 € par télécommande et badge**

**« Pas de cautionnement pour les services d'urgence et de secours, les services d'entretien et de nettoyage de la voirie, le personnel funéraire (Pompes funèbres) ».*

La caution sera versée sous forme de chèque libellé à l'ordre du Trésor Public à la remise de la télécommande ou du badge, le chèque sera encaissé et le montant remboursé lors de la restitution du matériel.

Les demandeurs devront fournir un état exhaustif des véhicules concernés avec les immatriculations correspondantes.

L'état du stock de la régie devra être mis à jour en conséquence.

V – COURS DE MUSIQUE, CHANT ET DISCIPLINES ARTISTIQUES

MUSIQUE ET CHANT – TARIFS MENSUELS		
Cours individuels		
	Mineur	Majeur
Formation musicale +instrument ou chant ½ heure par semaine	50 €	50 €
Ateliers de groupes		
	Mineur	Majeur
Ateliers groupes 1h00 ou 1h30 par semaine selon niveau	50 €	50 €

AR Prefecture

083-218301075-20230210-DEM202353-AU
Reçu le 10/02/2023**VI - SERVICE SCOLAIRE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS**

A) TARIF RESTAURATION SCOLAIRE

Lundi Mardi Jeudi Vendredi	11h30-13h30	Classique ou végétarien	20 400<R>27 600	3,20 €	10,00 €
			27 600<R>36 000	3,30 €	10,00 €
			36 000<R>45 000	3,40 €	10,00 €
			45 000<R>	3,50 €	10,00 €
			Temps du midi avec panier repas	GRATUIT	
			Repas Adulte	5,30 €	
			Ticket journalier	5,00 €	
Modalité de remboursement : Sur certificat uniquement -3j de carences consécutifs hors week-end					
RESTAURATION					
Tarifs en vigueur à partir du 1/09/2022					
Jours	Horaires	Repas	Tranches de revenus (Total salaires et assimilés N-2)	Enfant	Non inscrits
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	11h30-13h30	Classique ou végétarien	R<9 600	2,90 €	10,00 €
			9 600<R>14 400	3,00 €	10,00 €
			14 400<R>20 400	3,10 €	10,00 €
			20 400<R>27 600	3,20 €	10,00 €
			27 600<R>36 000	3,30 €	10,00 €
			36 000<R>45 000	3,40 €	10,00 €
			45 000<R>	3,50 €	10,00 €
			Temps du midi avec panier repas	GRATUIT	
			Repas Adulte	5,30 €	
Ticket journalier	5,00 €				
Modalité de remboursement : Sur certificat uniquement -3j de carences consécutifs					

Gratuité des repas à titre exceptionnel, dans le cadre des journées portes ouvertes et autres animations en cantine, ainsi que des réunions de travail, la gratuité des repas des élus, directeurs d'écoles, cadres et de de l'équipe éducative encadrant est autorisée dans la limite de 30 repas par an. Les agents municipaux (ATSEM, animateurs, personnels de restauration...) assurant l'encadrement réglementaire des repas des enfants sur le temps méridien et en ACM bénéficient de la gratuité du repas.

Dans le cadre de la scolarisation obligatoire des élèves réfugiés ukrainiens, la restauration scolaire est gratuite.

B) PRESTATIONS

Dans le cadre de la scolarisation obligatoire des élèves réfugiés ukrainiens, les activités périscolaires et extrascolaires sont gratuites.

AR Prefecture

083-218301075-20230210-DEM202353-AU
Reçu le 10/02/2023

Accueil périscolaire avant et après école

Tarifs en vigueur jusqu'au 31/08/2022

Activités	Informations	Jours	Horaires	Tarifs		
				1 enfant	Non inscrit	Pénalité de retard
Accueil du Matin		Lundi Mardi Jeudi Vendredi	7h30 - 8h20	1.50 €/Jour	10 €	
Accueil du Soir	Goûter fourni par la Ville	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	16h30-17h45	1.80 €/Jour	10 €	5,00 €
		Lundi Mardi Jeudi Vendredi	17h45-18h30	1.00 €/Jour	10 €	5,00 €
Aide aux devoirs avec enseignants	Goûter fourni par la Ville	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	16h30-17h45	3.50 €/Jour	Non accepté	5,00 €
Modalité de remboursement : sur certificat médical uniquement - 3 jours de carence consécutifs hors week-end						
CLAS (sur proposition de l'Education Nationale)	Goûter NON fourni par la Ville	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	16h30-17h45	GRATUIT		
Ecole Municipale des Sports	Ini CP-CE1 Goûter fourni par la Ville	Lundi : Village Jeudi : Issambres Vendredi : Bouverie	16h30-17h45 Piscine : 16h30-18h15	120€/An soit 12€/Mois	Non accepté	5,00 €
	Evolu CE2-CM1-CM2 Goûter fourni par la Ville	Mardi : Bouverie Jeudi : Village Jeudi : Issambres	16h30-17h45 Piscine : 16h30-18h15		Non accepté	5,00 €
Non Remboursable						

Accueil périscolaire avant et après école

Tarifs en vigueur à partir du 1/09/2022

Activités	Informations	Jours	Horaires	Tarifs				
				14 400<R	14 400<R<32 400	R<32 400	Non inscrit	Pénalité de retard
Accueil du Matin		Lundi Mardi Jeudi Vendredi	7h30 - 8h20	1,30 €	1,40 €	1,50 €	5,00 €	5,00 €
Accueil du Soir	Goûter fourni par la Ville	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	16h30-17h45	1,50 €	1,65 €	1,80 €	5,00 €	5,00 €
		Lundi Mardi Jeudi Vendredi	17h45-18h30	0,80 €	0,90 €	1,00 €	5,00 €	5,00 €
Aide aux devoirs avec enseignants	Goûter fourni par la Ville	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	16h30-17h45	3,50€ / Jour			Non accepté	5,00 €
Modalité de remboursement : sur certificat médical uniquement - 3 jours de carence consécutifs								
Ecole Municipale des Sports	Ini CP-CE1 Goûter fourni par la Ville	Lundi : Village Jeudi : Issambres Vendredi : Bouverie	16h30-17h45 Piscine : 16h30-18h15	3,50 € / séance			Non accepté	5,00 €
	Evolu CE2-CM1-CM2 Goûter fourni par la Ville	Mardi : Bouverie Jeudi : Village Jeudi : Issambres	16h30-17h45 Piscine : 16h30-18h15				Non accepté	5,00 €
Non Remboursable								

AR Prefecture

083-218301075-20230210-DEM202353-AU
Reçu le 10/02/2023

Mercredi

Tarifs en vigueur jusqu'au 31/08/2022

Activités	Tranche d'âges	Horaires	Tarifs					Non inscrit	Pénalité de retard
			Tranches de revenus* *Total salaires et assimilés N-2	Matin avec repas	Journée	Après-midi avec goûter			
Accueil de loisirs	3 à 11 ans	7h30-18h30	R<9 600	3,30 €	4,80 €	2,00 €	Pas accepté	5,00 €	
			9 600<R>14 400	5,00 €	7.20 €	3,00 €			
			14 000<R>20 400	7,00 €	10.00 €	4,00 €			
			20 400<R>27 600	8,50 €	12.00 €	4,80 €			
			27 600<R>36 000	10,00 €	14.00 €	5,50 €			
			36 000<R>45 000	11,50 €	16.50 €	6,50 €			
			45 000<R	12,50 €	18.00 €	7,00 €			
			Ticket journalier	14,00 €	20.00 €	8,00 €			

Modalité de remboursement : Sur certificat médical uniquement - 3j de carences consécutifs hors wd

Sport Nature	8-11 ans	9h-12h	Par trimestre: 1.Sept-Déc 2.Janv-Avril 3.Mai-Juin	70.00 €	Pas accepté	5,00 €
	12-17 ans	14h-17h				

Non remboursable

Mercredi

Tarifs en vigueur à partir du 1/09/2022

Activités	Tranche d'âges	Horaires	Tarifs					Non inscrit	Pénalité de retard
			Tranches de revenus* *Total salaires et assimilés N-2	Matin avec repas	Journée	Après-midi avec goûter			
Accueil de loisirs	3 à 11 ans	7h30-18h30	R<9 600	3,30 €	4,80 €	2,00 €	Pas accepté	5,00 €	
			9 600<R>14 400	3,70 €	5,20 €	2,10 €			
			14 000<R>20 400	5,30 €	7,50 €	3,00 €			
			20 400<R>26 400	7,00 €	10,00 €	4,00 €			
			26 400<R>32 400	8,40 €	12,00 €	5,00 €			
			32 400<R>38 500	9,80 €	14,00 €	5,60 €			
			38 500<R<45 000	11,20 €	16,00 €	6,50 €			
			45 000<R	12,50 €	18.00 €	7,00 €			
Ticket journalier	35,00 €	35,00 €	35,00 €						

Modalité de remboursement : Sur certificat médical uniquement - 3j de carences consécutifs

Sport Nature	CE2-CM1-CM2	9h-12h	6€ / Séance	Pas accepté	5,00 €
--------------	-------------	--------	-------------	-------------	--------

Non remboursable

AR Prefecture

083-218301075-20230210-DEM202353-AU
Reçu le 10/02/2023

Vacances

Tarifs en vigueur jusqu'au 31/08/2022

Activités	Tranche d'âges	Horaires	Tarifs			
			Tranches de revenus* *Total salaires et assimilés N-2	Enfant	Non inscrit	Pénalité de retard
Accueil de Loisirs et Sports	3 à 17 ans	7h30-18h30	R<9 600	4,80 €	Pas accepté	5,00 €
			9 600<R>14 400	7,20 €		
			14 400<R>20 400	10,00 €		
			20 400<R>27 600	12,00 €		
			27 600<R>36 000	14,00 €		
			36 000<R>45 000	16,50 €		
			45 000<R	18,00 €		
			Ticket journalier	20,00 €		

Modalité de remboursement : Sur certificat uniquement -3j de carences consécutifs hors week-end

Vacances

Tarifs en vigueur à partir du 1/09/2022

Activités	Tranche d'âges	Horaires	Tarifs			
			Tranches de revenus* *Total salaires et assimilés N-2	Enfant	Non inscrit	Pénalité de retard
Accueil de Loisirs et Sports	3 à 17 ans	7h30-18h30	R<9 600	4,80 €	Pas accepté	5,00 €
			9 600<R>14 400	5,20 €		
			14 400<R>20 400	7,50 €		
			20 400<R>26 400	10,00 €		
			26 400<R>32 400	12,00 €		
			32 400<R>38 500	14,00 €		
			38 500<R<45 000	16,00 €		
			R<45 000	18,00 €		
			Ticket / Semaine	175,00 €		

Modalité de remboursement : Sur certificat uniquement -3j de carences consécutifs

Séjour avec Nuitées

Activités	Jours	Séjour	Tarifs/Nuit
Accueil de Loisirs, jeunesse et Sports	Vacances scolaires	Sur la commune	6.00 €
		Hors commune	11.00 €
		Ski	26.00 €

Activités	Tarifs Grand Public		Tarifs Association	
	La séance	Carnet de 10	La séance	Carnet de 10
Aquagym	10.00 €	90.00 €	8.00 €	70.00 €
Natation libre	4.00 €	35.00 €	3.00 €	25.00 €
Non remboursable				

AR Prefecture

083-218301075-20230210-DEM202353-AU
Reçu le 10/02/2023

VII MAISON DES JEUNES

	TARIFS
ADHESION ANNUELLE * – TARIF INDIVIDUEL	10 € Non remboursable

*Pour les jeunes roquebrunois âgés de 12 à 17 ans et les jeunes scolarisés sur la commune de Roquebrune-sur-Argens

ACTIVITES*	COÛT / PERSONNE À la charge du service Maisons des jeunes	TARIF ADHERENT
ACTIVITES ET SORTIES*		
SORTIES LOISIRS	Moins de 8 €	2,00 €
	De 8,00 € à 15,00 €	5,00 €
	De 16,00 € à 30,00 €	10,00 €
ACTIVITES SPECIFIQUES	De 31,00 € à 40,00 €	25,00 €
	De 41,00 € à 60,00 €	50,00 €
	De 61,00 € à 100,00 €	75,00 €
SEJOURS ET CAMPS*		
BIVOUACS ET MINI SEJOURS	De 50,00 € à 75,00 €	30,00 €
	De 76,00 € à 100,00 €	50,00 €
	De 100,00 € à 150,00 €	75,00 €
CAMPS ET SEJOUR LONG	De 150,00 € à 200,00 €	100,00 €
MINI-SEJOURS DECOUVERTES <i>Hors région PACA</i>	De 201,00 € à 300,00 €	150,00 €
SEJOURS DECOUVERTES <i>France et pays limitrophes</i>	De 301,00 € à 500,00 €	250,00 €

*Adhésion obligatoire pour participer aux activités, sorties, camps et séjours payants

VIII- ANIMATIONS LOCALES

MANIFESTATIONS	
TARIFS	
Pass dégustation Fête des vigneronns	10 €
Entrée Raid famille	10 €
Entrée Spectacle Yves PUJOL	20 €
Entrée spectacle AZNAVOUR	15 €
Entrée Festival Jazz et classique	15 €
Entrée spectacle théâtre	10 €
Entrée spectacle danse	10 €

AR Prefecture083-218301075-20230210-DEM202353-AU
Reçu le 10/02/2023

Entrée concert classique	15 €
Théâtre « La femme du boulanger »	15 €
Tarif réduit (- de 16 ans)	5 €
Balade théâtralisée, « Souvenirs des collines »	10 €
Tarif réduit (- de 16 ans)	5 €

IX- MAISON DU PATRIMOINE

LIVRES	TARIFS
AU FIL DU TEMPS	20 €
LE TEMPS RETROUVE	20 €
ROCHER	35 €
EGLISE	18.30 €
AFFICHES	2.00 €
AUTRES PRESTATIONS	
VISITES GRATUIT – 10 ANS	5 €
SOIREE A THEME GRATUIT – 10 ans	5 €

X INSTAURATION D'UN FORFAIT D'INTERVENTION ET D'ENLEVEMENT DES DEPOTS SAUVAGES DE DECHETS SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**Forfait d'intervention et d'enlèvement d'un dépôt sauvage de déchets sur le domaine public :****- de 0 jusqu'à 1 tonne : 200 € par dépôt****-Au-delà d'une tonne, 200 € par tonne supplémentaire par dépôt**

En cas de nécessité de recours à un prestataire extérieur (déchets nécessitant un traitement spécial), le montant forfaitaire de l'enlèvement sera majoré du coût facturé par ce dernier (facturation sur la base des frais réels).

AR Prefecture

083-218301075-20230210-DEM202353-AU
 Reçu le 10/02/2023

XI – INSTAURATION D’UNE REDEVANCE POUR TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON ROUTIER POUR INFRASTRUCTURES ET RESEAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES (type installation fibre, armoires, ...)

ARTERES *		Installations radioélectriques <i>(pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique)</i>	AUTRES <i>(cabine tél, sous répartiteur)</i>
(en € / km) par an			
Souterrain	Aérien	(€ / m²) par an	(€ / m²) par an

Domaine public routier communal	41,66	55,54	20	27,77
---------------------------------	-------	-------	-----------	-------

Domaine public non routier communal	1 388,52	1 388,52	500	902,54
-------------------------------------	----------	----------	------------	--------

Attention : en application de l’article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant total des redevances dû par l’opérateur est arrondi à l’euro le plus proche, la fraction d’euro égale à 0,50 étant comptée pour 1.

* On entend par « artère » : dans le cas d’une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre et dans les autres cas, l’ensemble des câbles tirés entre deux supports.

A noter qu’une différenciation de taxation sera appliquée selon les spécifications suivantes :

Fourreau occupé	Plafond du barème ci-dessus
Fourreau libre	Abattement de 50 %
Fourreau partagé entre opérateurs	Abattement de 50 %

XII – APPLICATION DE REDEVANCES POUR CHANTIERS PROVISOIRES LIES AUX RESEAUX D’ELECTRICITE, DE GAZ, ...

Modalité de calcul des taxes concernant la redevance due par les chantiers sur les ouvrages des réseaux publics de transport et distribution de gaz et d’électricité, instaurés par Délibération n° 30 du 14 décembre 2015 :

*

Réseaux publics de transport et distribution d’électricité	0.35 € par mètre de lignes de distribution d’électricité installées et remplacées ainsi que les mises en service lors de l’année n-1
Réseaux publics de transport et distribution de gaz (ainsi que les canalisations particulières de gaz)	0.35 € par mètre de canalisations construites ou renouvelées ainsi que les mises en gaz lors de l’année n-1

ARTICLE 2 : De préciser que les recettes correspondantes seront inscrites au Budget Primitif de la Commune, au budget annexe SPIC Centre Nautique Les Issambres.

AR Prefecture

083-218301075-20230210-DEM202353-AU
Reçu le 10/02/2023

~~ARTICLE 3~~ : La présente décision municipale abroge et remplace la décision municipale n° 2022/308 du 06 septembre 2022.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de la date de publication ou de notification :

- Par un recours gracieux,
- Par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulon,
- Par la saisine de Monsieur le Préfet du Var en application de l'article L 2131-8 du Code Général des Collectivités territoriales.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 10 FEV. 2023

Le Maire,
Jean CAYRON

